

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 04 FEVRIER 2021**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 31

Représentés : 4

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**OBJET : Subvention exceptionnelle accordée à l'association Secours catholique de Fontenay-aux-Roses**

L'An deux mille vingt et un, le quatre février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-neuf janvier, s'est assemblé en visioconférence en application de l'article n° 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de M. L. VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

CONSTANT Pierre-Henri

pouvoir à

DELERIN Jean-Luc

KEFIFA Zahira

pouvoir à

ANTONUCCI Claudine

SOMMIER Jean-Yves

pouvoir à

MERGY Gilles

GOUJA Sonia

pouvoir à

KATHOLA Pierre

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M E. LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment son article 59,

Considérant le souhait de la ville de soutenir les associations apportant de l'aide aux plus démunis,

Considérant l'aide apportée par la délégation locale du Secours catholique auprès des publics en difficulté, et en particulier l'importance des actions menées durant la crise sanitaire.

DEL210204\_8

Envoyé en préfecture le 15/02/2021  
Reçu en préfecture le 15/02/2021  
Affiché le **S L O**  
ID : 092-219200326-20210204-DEL210204\_8-DE

Vu l'avis de la commission n°1 (Finances – Personnel – Santé – Intercommunalité – Culture - Espaces Publics – Travaux – Urbanisme – Environnement - Condition Animale – Sécurité - Evaluation Politiques Publiques),

Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer à la délégation locale du Secours catholique une subvention exceptionnelle de 700 €.

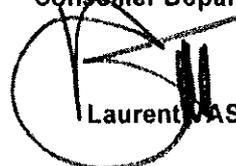
**Article 2 :** ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale
- M. le Président de l'association

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



  
Laurent CASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 15/02/21  
Publication/Affichage du 15/02/21 au 15/04/21

Pour le Maire par délégation  
p/o Le Directeur Général des Services

C. Henverajel

